

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18813 - 73ÈME ANNÉE

Une nouvelle Université à 200 kilomètres de La Réunion

Hub anglophone à Maurice ou Université francophone de l'océan Indien ?

L'annonce de la création prochaine d'un hub de la connaissance à Maurice a suscité plusieurs réactions à La Réunion, notamment dans le monde universitaire. Ce projet reprend pourtant en partie une idée proposée voici plus de 20 ans par le PCR, la création d'une Université de l'océan Indien. Cet outil aurait permis à l'Université de La Réunion de rayonner dans la région mais n'avait pas suscité l'intérêt des universitaires concernés confrontés aujourd'hui à une concurrence inévitable.



À Maurice, un hub de la connaissance est en train de se construire. Il s'agit d'un centre universitaire qui a pour objectif de former les « leaders de demain » dans notre région. Cette structure est appuyée par des partenariats avec des universités et grandes écoles françaises. Plusieurs responsables politiques ont fait part de leur indignation en oubliant de rappeler l'histoire tandis que du côté de l'Université de La Réunion, cette concurrence n'est pas considérée comme immédiate, compte tenu du coût des frais d'inscription et de l'enseignement en anglais.

Or, c'est justement sur ce dernier point que réside la première inquiétude. Une Université anglophone à Maurice va contribuer à affaiblir la Francophonie. Cela poussera la génération future à délaisser le français au lieu de l'anglais. L'ambition de Maurice étant d'attirer les étudiants de toute la région, une partie des futurs cadres de Madagascar et des Seychelles sont concernés. Cette progression de l'anglais ne fera que renforcer l'isolement de La Réunion dans sa région. Notre île pourrait en effet devenir à terme le seul pays francophone à plusieurs milliers de kilomètres à la ronde. Quel avenir dans ces conditions ? Les responsables politiques qui agitent la peur de la fuite des cer-

veaux et qui critiquent le soutien de la France à ce projet semblent oublier l'histoire. Il est logique que Maurice mobilise tous ses atouts pour réussir son développement. Ses relations avec la France en font partie, quitte à ce que ce soutien débouche paradoxalement sur un affaiblissement de la Francophonie dans la région.

Par ailleurs, l'idée de fuite des cerveaux ferait que confirmer les limites de l'actuelle Université de La Réunion. De nombreux jeunes Réunionnais sont en effet obligés de s'exiler en France pour suivre une formation qui n'existe pas ici. S'ils pouvaient bénéficier des mêmes conditions d'inscription qu'à La Réunion, il serait plus simple pour eux d'aller à Maurice, distante de seulement 200 kilomètres, plutôt que de poursuivre leur scolarité en France, 50 fois plus éloignée.

Un projet de plus de 20 ans

L'histoire oubliée par les politiques rappelle que voici plus de 20 ans, le PCR a proposé un projet qui aurait renforcé le rayonnement de toutes les universités de la région, y compris celle de La Réunion. C'était la proposition de l'Université de l'océan Indien, décentralisée dans chaque pays, et qui aurait permis l'émergence d'une génération habituée à travailler avec ses voisins. De plus, cette Université de l'océan

Francophonie affaiblie

Indien n'était pas anglophone, et assurait également la promotion du français. Un de ses objectifs était en effet de contribuer à renforcer la Francophonie dans notre région qui sera peuplée de plus de 50 millions d'habitants dans une trentaine d'années.

Cette proposition n'avait pas à l'époque soulevé l'enthousiasme des universitaires. Parmi ces der-

niers, nombreux sont ceux qui voient leur projet de carrière se dérouler uniquement dans le système français. Or une Université de l'océan Indien ne peut pas être une université française, car elle est internationale.

L'initiative mauricienne souligne que le projet de l'Université de l'océan Indien doit être relancé dans son concept décentralisé d'une

part, et dans sa dimension francophone d'autre part. C'est un des moyens qui permettra à La Réunion de ne pas s'isoler de son environnement immédiat. Sinon, elle sera un îlot de Francophonie perdu dans un océan anglophone.

M.M.

Pacte de développement solidaire

Proposition du PCR pour une Université de l'océan Indien

En 1990, le Parti communiste réunionnais exposait sa proposition de créer une Université francophone de l'océan Indien. Cette idée est exposée en détail dans un document paru en 1994, Pacte pour un développement solidaire :

« Nous devons avoir à l'esprit que dans à peine une génération, Maurice, La Réunion et les Seychelles ne totaliseront guère plus de 3 millions d'habitants alors que Madagascar en comptera 34 millions. Toutes ces îles évolueront dans un bassin anglophone. Il est évident que c'est du choix de Madagascar de maintenir l'enseignement de la langue et de la culture francophone que dépendront les possibilités de rayonnement de l'Université de La Réunion. Il est absolument illusoire de croire qu'une Université d'une Réunion d'un million d'habitants sera à elle seule le pôle attractif dans une zone où Madagascar comptera 34 millions d'habitants.

Seul un partenariat étroit entre La Réunion et Madagascar peut sauvegarder dans cette zone le rayonnement d'un pôle universitaire à La Réunion.

- Il importe donc de s'orienter réso-

lument vers la mise en place d'une véritable Université de l'océan indien, conçue à partir de pôles d'enseignement et de recherche répartis dans l'ensemble des îles du sud-ouest de l'océan indien, et pratiquant aussi bien comme langue et culture d'enseignement le français que l'anglais.

- Le principe de la création d'une Université de l'océan indien a été acté en 1989 lors du sommet des chefs d'Etat de la COI à Antananarivo. Toutefois, force est de constater que cette décision tarde à entrer dans les faits.

Il convient aujourd'hui, pour accélérer la mise en place de cette université - dans la conception ci-dessous exposée — d'identifier les pôles de recherches et d'enseignements qui y seraient créés, développés ou amplifiés. L'élaboration rapide d'un programme d'implantation ou de délocalisation de centres de recherche à La Réunion, ou à Madagascar, Maurice, les Seychelles ou les Comores pourrait rapidement être réalisé, avec le concours d'organismes tels que FORSTOM ou l'INRA.

- Les pôles de recherche correspondant aux potentialités de nos îles et nécessitant une coopération fructueuse sont nombreux : recherche en agronomie tropicale, aquaculture en milieu tropical, médecine tropicale, fonds marins, énergie solaire, géographie physique appliquée, météorologie, etc.

- Les domaines d'enseignements correspondants à des besoins communs à nos îles et offrant l'opportunité de développer certaines filières sont également très divers : formation aux métiers de la communication, formation de cadres administratifs, écoles supérieures de commerce, urbanisme et politiques d'aménagement, télécommunications, informatique, etc.

La mise en place d'une telle Université de l'océan indien pourra constituer un formidable levier pour le développement d'une véritable culture de la coopération régionale qui pourra s'appuyer notamment sur les échanges permanents ainsi réalisés entre les jeunes de nos pays qui en seront aussi les futurs cadres.»

In kozman pou la rout

« Torti i oi pa son ké ! »

Mi pans moin la fine anparl kozman-la nana in bon bout tan, mé konm mi sort lir sa par la plime in léktèr témoignages, moin la konm anvî ardi dé mo la dsi. Dabor pars si torti lé konmsa, sa i doizète in nafèr k'i éstrès ali bonpé. A moins ké li s'anfoutsa mé sa sé in n'afèr k'i dépass amoin... Solman lé vré tout zaimo, a komansé par nou mèm, normalman ni oi pa tout bann bout nout kor, mèm l'ékstèryèr. Donk nou lé pa méyèr ké torti, sans prop mé dsi la késtyonn sans figiré ni pé di, ni oi fasilman défo lé z'ot mé ni oi pa vréman la n'ot antouléka ni anparl pa sof pou dir ni yèm bien nout défo é nou lé fyèr d'sa. I parétré lé pli fasil pou nou oir in paye dann zyé nout voisin k'in piké dan la n'ot. Konm zot i romark sa sé in n'ot kozman pou anparl, sanm pou moin, lo mèm z'afèr. Alé ! Mi lèss azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Les retraités encore plus touchés par l'austérité

Dans son projet de budget, le gouvernement prévoit d'augmenter de 1,7 point le prélèvement lié à la contribution sociale généralisée (CSG). Cela veut dire une hausse de 26 % de cet impôt payé par tout le monde. Les retraités sont concernés.

Les calculs sont faits. Pour une personne touchant 1.200 euros par mois, la hausse de la CSG représentera une perte de 300 euros par an. C'est une ponction énorme qui touchera des personnes qui ne font pas partie des nantis. Pendant ce temps, le gouvernement a prévu de changer le mode de calcul de l'impôt sur les grandes fortunes, en exonérant de l'assiette les biens mobiliers tels que les yachts, jets privés... Ces plus riches bénéficieront au total d'un cadeau fiscal de plus de 3 milliards d'euros.

Hier en France, des dizaines de milliers de retraités étaient dans la rue pour protester contre cette mesure. À La Réunion, elle touchera les personnes qui ont pu avoir la possibilité de cotiser le nombre d'années nécessaires pour avoir une retraite pleine. Cela augmentera mécaniquement le nombre de retraités ayant des difficultés à vivre avec leur pension.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Billet philosophique**Jeunes Réunionnais, engagez-vous !**

De plus en plus de Réunionnaises et Réunionnais se posent la question fondamentale du développement durable : « kosa nou lès pou nout marmay ? » et se demandent comment préparer la jeunesse réunionnaise à se mobiliser pour assumer au plus vite et au mieux ses responsabilités dans la gestion du pays. Tout cela, bien sûr, pour construire une société libre et responsable, équitable et harmonieuse, respectueuse de notre nature, de notre identité, de notre culture, etc.



Devant le podium des artistes de la Journée Réunionnaise de la Fraternité, Idriss Issop-Banian, président du GDIR, et Mgr Gilbert Aubry.

À l'occasion de la Journée Réunionnaise de la Fraternité, célébrée pour la 9e fois ce dimanche 24 septembre à Sainte-Rose par le Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion (GDIR), on a pu remarquer notamment à quel point les jeunes ont été mis en avant pour défendre les valeurs fondamentales cultivées par cette célébration. Par exemple, il y a eu plusieurs activités pour enfants (dessins, calligraphie, poésies, séance de moringue...) consacrées aux atouts de la fraternité humaine et de nombreux enfants ont participé à un lâcher de ballons pour la paix à La Réunion et dans le monde.

Dans cet esprit, une nouvelle fois a été proclamé par la foule entière "l'Appel à la Fraternité", qui déclare notamment : « Nous sommes capables de bien vivre ensemble en frères. Luttons pour la justice et la solidarité. Apprenons à nous entraider pour réussir notre destin ». Il ajoute en conclusion : « Fraternité et Responsabilité se donnent la main. Oui, voilà le socle de notre unité ! (...) Et puis, allons dire, ici et partout, que nous vivons déjà en peuple arc-en-ciel, porteurs d'espé-

rance pour un grand soleil ».

« Se mobiliser pour de grandes causes »

Parmi les associations partenaires du GDIR, nous citerons ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart-Monde, dont le président, Dominique Versini, a souligné « la nécessité de nous unir afin de faire respecter les droits humains et de lutter contre la misère pour faire avancer la fraternité ». Et la veille au soir de cette association (à Trois-Bassins), lors d'une réunion préparatoire de la célébration réunionnaise de la Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre prochain à Champ-Fleuri, il a été souligné qu'une place importante sera accordée aux enfants et aux familles par le comité organisateur pour les associer à ce combat.

Nous pouvons citer un autre exemple qui va dans ce sens : ce sont les propos tenus par Mgr Gilbert Aubry le mardi 19 septembre à Saint-Leu au pèlerinage de La Sa-

lette face à « la dictature » du système économique en place. Après avoir plaidé « en faveur d'un autre monde basé sur le développement durable », l'évêque de La Réunion a exprimé son espoir porté par « une jeunesse capable de se mobiliser pour de grandes causes ».

« Créer c'est résister, résister c'est créer »

Évidemment, la jeunesse était aussi au cœur des journées de formation d'éducateurs organisées au Mascarin du 18 au 21 septembre par l'association Les Enfants de la Philo, animée par France Apuin pour les personnes voulant s'engager dans des « activités à visée philosophique » pour les enfants. Et le philosophe Jean-Charles Pettier a nettement clarifié à cette occasion « les enjeux humanistes, politiques, sociologiques et scolaires de ces pratiques ».

Il a cité aussi plusieurs philosophes de France, comme Alain Delsol, Sylvain Connac et Michel Tozzi, qui ont publié de nombreux ouvrages sur les pratiques philosophiques des enfants « pour apprendre à penser par soi-même, élaborer une pensée rationnelle et fondée sur les questions importantes posées à la condition humaine, au contact exigeant des autres ». Et cela nous incite à réunionniser ce célèbre appel du philosophe Stéphane Hessel : jeunes Réunionnais, « indignez-vous et engagez vous », car « créer c'est résister, résister c'est créer ».

Roger Orlu

Les saccageurs de mémoire -2-

Quand, durant les vacances d'octobre, j'ai croisé un couple de collègues, ils furent surpris de me voir le visage barré de plaies longilignes, rouge de sang caillé. « C'est rien », ai-je opposé à leur inquiétude.

Quand les choses sont devenues trop compliquées, je les ai joints afin de solliciter leur témoignage. Acceptation, dans un premier temps. Ensuite l'attente. Quand je les ai rappelés, ils ne souhaitaient plus le faire. « C'était peut-être un chat » objecta ma collègue (les chats font de fines cicatrices).

« Vous ne savez pas qui a fait cela, c'est entendu. Ce que je vous demande, ce n'est pas de dire qui a fait cela, mais de décrire comment vous m'avez vu. » Atermoiements clos par un refus gêné.

L'écoeurement devant ces petits fonctionnaires qui ont peur d'un rien, atteints de mutisme à Mayotte, qui ramassent les primes, qu'ils cumulent, pour s'en aller au bout de 2-4 ans, construire leur maison en métropole, parce qu'ils savent qu'ils sont déboulonnables à merci.

Alors que j'avais la garde de mon enfant – période intense et magnifique, quand je n'étais pas harcelé par la mère-, j'entends frapper à la porte. J'ouvre et reconnaît un collègue et voisin avec lequel je n'étais pas très proche. Il me propose de lui-même une attestation. Surpris, je découvre ceci : « Nous, soussignés, C.H., professeur, né à... et son épouse, demeurant au..., attestons, en qualité de voisins directs que M. Jean-Baptiste Kiya se révèle être un père exemplaire envers sa fille X. M. Kiya et sa fille sont parfaitement intégrés à la vie du lotissement où de nombreux enfants évoluent. X reçoit de son père, à l'évidence, une très bonne éducation, lui permettant de progresser quotidiennement à tous les niveaux. Nous-mêmes, parents d'un garçon de cinq ans, nous affirmons que M. Kiya se montre vraiment à la hauteur dans son rôle de père, par sa rigueur et son dévouement envers sa fille. (1er juin 2006)» Mon cœur a fondu.

D'autres attestations sont venues ainsi, de fonctionnaires, et d'autres. Parents du lotissement, nous avons fondé une crèche associative avec 3 enfants en bas âge, 2 nounous. Il y avait de la tendresse dans ces organisations. Ma fille était de l'âge intermédiaire avec un peu de retard de langage par rapport à ses copines. Un an plus tard, elle les avait rattrapées et dépassées. La fierté et le bonheur d'un papa qui ne se

permettait pas d'en faire état.

À ce bonheur-là, si fragile et intense, une psychologue et neuropsychologue parisienne qui bilante aujourd'hui mon enfant, parce qu'elle a des soucis qui n'ont pas été pris en charge depuis un trop long temps par la mère, vous informe, du haut de ses titres, que la petite « mangeait peu et pleurait beaucoup »... De quel droit, Madame, de quels savoirs, vous prétendez-vous, pour salir ainsi la mémoire d'un père, et d'une enfant, et d'un quartier ? Vous croyez-vous rédhitoire à ce point avec vos prétentions qui barrent votre bilan ? Je pourrais vous en citer, moi, des diplômés, des médaillés, des légionnés d'honneur, grenouilles qui se complaisent dans leur vase et se prennent pour des taureaux, qui ne valent pas le prix de l'étoffe bouffie de l'orgueil qu'elles endossent !

Non, Madame la Psychologue, ma fille mangeait correctement, sa courbe IMC était normée. Les graphiques ; un mot du médecin traitant le certifie, en date du 15 janvier 2005 : « Je soussigné, certifie avoir examiné le BB X. Elle est suivie régulièrement par mes soins depuis sa naissance. Elle ne nous pose aucun pb particulier. Certificat établi et remis en main propre au papa. A.A. ». Aucun signe de dénutrition, de faiblesse organique.

Quand vous sortez de la gendarmerie après avoir déposé plainte pour violences conjugales, vous en sortez avec rien. Au bon vouloir de la justice ensuite de les prendre en compte, ou pas. Elle peut décréter qu'il ne s'est rien passé. On vide de cette façon légalement votre mémoire. Vous vous retrouvez orphelin de votre vécu, car toujours prévaut le cachet de la mémoire officielle. Les juges réécrivent votre vie à l'en- vi, sans que vous sachiez pourquoi. Mon enfant a-t-il été victime de violences, nourrisson, les juges choisissent de ne pas le faire exister : ce sont sans doute ceux-là mêmes qui signent les Décrets de la Sainte-Providence.

Faut-il préciser que les deux avocats respectifs à Mayotte étaient parents, l'un député, l'autre sénateur. C'est toute cette coterie qui définit votre histoire comme bon leur semble – par-dessus faits et mots. On ignore les valeurs qu'elle protège, ce ne sont pas les nôtres.

« À deux ans et demi, l'enfant est allée vivre chez sa mère... » poursuivait la 'psychologue' certifiée. Rien sur les conditions de ce changement. Las des harcèlements qui étaient attestés, pour avoir deman-

dé à rompre au bout de 3 ans le contrat qui me liait en tant que fonctionnaire à mon poste qui tirait sur une période de 4 ans, abandonnant la prime afférente, le juge changea la garde de l'enfant. Madame dissimulait-elle le fait de quitter aussi le département, pour suivre son conjoint fonctionnaire dont elle était enceinte, attendu que celui-ci était en fin de contrat de 4 ans ?... La justice joue du tamis : montages et mensonges. De même elle ne voit pas que Madame était de nationalité malgache, que son nouveau compagnon avait 31 ans de plus qu'elle, et qu'il gagnait le double de ce que je touchais.

Je m'étais refusé, par principe, à verser ce qu'on appelle en malgache le « Vody-ondry », au sens littéral : « le prix de la fesse », la dot que le futur époux apporte aux parents de la fiancée. Je m'en étais expliqué : je ne considérais pas l'amour de cette façon. À l'accouchement de ma première enfant, j'avais envoyé le prix d'un billet aller-retour à ma belle-mère à Madagascar pour assister sa fille et le bébé, il me fut objecté des difficultés de visa. Je compris que l'on encaissait là ce que j'avais refusé par ailleurs...

Nous avons discuté de tout cela, le directeur du CMPP Henri Wallon et moi. Bien renseigné, il me faisait remarquer que c'est un fait culturel que les femmes demandent de l'argent à leur mari comme marque de leur engagement amoureux. Plus tu m'aimes, plus tu me donnes. L'amour à hauteur d'argent. Si j'estime que cela n'est pas suffisant, et que je mérite mieux, cela m'indique que tu ne m'aimes pas assez. Il me disait, à juste titre, qu'un cheveu sépare la réalité de cet 'amour' de la prostitution.

Alors l'appel ? J'en fus privé, il y eut barrage. Mes récriminations pour non respect de la loi tombèrent dans des oreilles sourdes et des yeux creux. Vous l'apprenez à vos dépens, la justice en France ne se rend pas, les juges la prennent et la confisquent. Mais ce qu'ils ne comprennent pas, c'est qu'il n'y a pas de fin à la chose mal jugée...

Jean-Baptiste Kiya

Libre opinion d'André Oraison, Professeur de droit international public

L'émergence de la région de La Réunion au plan diplomatique

Que faire pour que La Réunion devienne un acteur de premier plan au sein de la Commission de l'océan Indien (COI) ? Il convient d'emblée de rappeler que la COI est une organisation régionale de proximité : outre ses trois membres originaires (Madagascar, Maurice, Seychelles), elle ne comporte que deux membres admis (Comores, France) (1). Au sein de la COI, le Conseil des ministres joue un rôle important. Réuni pour délibérer sur les dossiers préparés par le Comité des officiers permanents de liaison avec le concours du Secrétariat général, cet organe est compétent pour déterminer les « grandes orientations des activités à entreprendre » dans le cadre de la COI. Dans la mesure où la COI reconnaît le principe de l'égalité entre ses membres, conformément à l'Accord général de coopération signé à Victoria le 10 janvier 1984, chaque État dispose d'une voix au sein du Conseil des ministres.

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, il faut préciser que le Président du Conseil des ministres de la COI anime et dirige les travaux de l'organisation régionale et la représente auprès des autres institutions internationales. Dans son article 4, l'Accord de Victoria précise que la présidence du Conseil des ministres est exercée à tour de rôle « pour une durée d'un an par le Ministre des Affaires étrangères ou un autre membre du Gouvernement de l'une des Parties contractantes ». L'application de ce texte a toutefois provoqué une difficulté due à la présence de la France au sein de la COI. Alors que tous les autres membres de la COI sont représentés au Conseil des ministres par des personnalités ayant rang de ministre, c'est le préfet de La Réunion qui, à l'origine, s'exprime seul au nom de la France dans cet organe décisionnel. Lors de la 4e session du Conseil des ministres qui a siégé à Port-Louis le 10 janvier 1986, la possibilité selon laquelle un membre du Gouvernement français pourrait assumer la Présidence du Conseil des ministres de la COI au

nom de La Réunion avait même été écartée, Michel Blangy – préfet de La Réunion – ayant déclaré que son pays « ne voudrait pas donner l'impression de jouer au grand frère dans cette partie de l'océan Indien ».

Paris a le dernier mot pour La Réunion

Ce nouvel élément de particularisme imputable à la France a été aussitôt contesté par les autres États membres. Après réflexions, le Conseil des ministres de la COI a adopté à Port-Louis, dès 1986, un gentleman's agreement aux termes duquel La Réunion peut accueillir cet organe tout en spécifiant que celui-ci ne pourra jamais être présidé par le préfet. De fait, la délégation française au Conseil des ministres de la COI a toujours été conduite à Saint-Denis par une personnalité ayant rang de ministre. Ainsi, la 31e session ordinaire du Conseil des ministres qui a siégé à Saint-Denis le 26 février 2016 était présidée par André Vallini, Secrétaire d'État en charge du Développement et de la Francophonie.

Il convient de revenir sur la première spécificité de la France au sein du Conseil des ministres de la COI. Certes, cet État y est représenté, à l'origine, par le préfet de La Réunion. Mais celui-ci est assisté par le Président du conseil régional depuis le renforcement de la décentralisation décidée par la loi du 2 août 1984, relative aux compétences des régions d'outre-mer (ROM), et le Président du conseil départemental depuis le vote de la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République. La France n'a pas pour autant une représentation tricéphale au sein du Conseil des ministres. Après avoir rappelé que « l'État conserve tous ses pouvoirs dans le domaine des relations internationales », le préfet de La Réunion – Jean Anciaux – a tenu à préciser le 8 septembre 1986 que, dans le cadre de la COI, « la France ne parle que d'une seule

voix, celle de son chef de délégation : en l'occurrence le préfet de La Réunion ». Ainsi, le préfet de La Réunion a en charge la responsabilité de la coopération régionale dans le sud-ouest de l'océan Indien et, à travers lui, c'est le Gouvernement de Paris qui a toujours, au nom de la France, le dernier mot au sein de la COI.

Nouveaux pouvoirs pour les collectivités

Ce constat mérite toutefois une série d'observations, accompagnées de suggestions prospectives. Certes, les préfets des DOM ont été incités à jouer un rôle accru en matière de coopération régionale. Une circulaire du 12 mai 1987 insiste sur la nécessité pour les représentants de l'État d'assurer « la cohérence entre les actions extérieures menées par l'État et les initiatives que les collectivités territoriales d'outre-mer peuvent prendre vis-à-vis de partenaires étrangers ». Mais si la voix de la France au sein du Conseil des ministres est en principe, au départ, celle du préfet de La Réunion, on peut observer que c'est Margie Sudre – Secrétaire d'État à la Francophonie et Présidente de la région de La Réunion – qui a été chef de la délégation française à Port-Louis les 17 et 18 avril 1996. Dès lors, de nouveaux progrès dans le domaine de la décentralisation ne devraient-ils pas aboutir à conférer au Président du conseil régional de La Réunion le leadership de la délégation française au sein du Conseil des ministres de la COI ?

En faveur d'une telle solution, il faut rappeler qu'en faisant voter les grandes lois de décentralisation dans la décennie « 80 », l'État a été conduit à élargir les compétences des collectivités territoriales ultramarines dans le domaine de l'action internationale. Des outils juridiques de plus en plus importants leur ont été accordés. Portant organisation des ROM, la loi du 31 décembre 1982 indique par exemple : « Les conseils régionaux de Guadeloupe, de Guyane, de Mar-

tinique peuvent être saisis pour avis de tous projets d'accords concernant la coopération régionale en matière économique, sociale, technique, scientifique, culturelle, de sécurité civile ou d'environnement entre la République française et les États de la mer Caraïbe ou les États voisins de la Guyane. Le conseil régional de La Réunion peut être saisi dans les mêmes conditions des projets d'accords entre la République française et les États de l'océan Indien » (article 9). Plus encore, la loi du 2 août 1984 relative aux compétences des ROM prévoit la consultation pour avis du conseil régional de chacune de ces collectivités ultramarines sur « tout projet d'accord international portant sur l'exploration, l'exploitation, la conservation ou la gestion des ressources naturelles, biologiques et non biologiques, dans la zone économique exclusive de la République au large des côtes de la région concernée » (article 13).

Par la suite, dans ses articles 42 et 43, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 indique que les présidents du conseil général et du conseil régional de La Réunion peuvent être habilités, dans les domaines de compétence de l'État, « pour négocier et signer des accords avec un ou plusieurs États... situés... dans la zone de l'océan Indien ». L'article 43 de la LOOM contient, de surcroît, une autre avancée majeure : « Dans les domaines de compétence de la région, les conseils régionaux de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de La Réunion peuvent, par délibération, demander aux autorités de la République d'autoriser leur président à négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux » situés, selon le cas, dans le bassin de la Caraïbe, au voisinage de la Guyane ou dans l'océan Indien.

Il faut enfin mentionner la loi du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional. Cette loi a encore élargi les pouvoirs des collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte) dans leurs relations avec les États et territoires étrangers situés dans leur environnement géographique¹. La loi permet en effet à ces collectivités de négocier et de signer plus facilement des engagements internationaux avec un ou plusieurs États étrangers dans les

matières relevant de leur compétence, dès lors que l'assemblée délibérante de chacune de ces collectivités a adopté un « programme-cadre de coopération régionale » validé par les autorités de la République. La loi prévoit également que les agents publics que ces collectivités peuvent désigner pour les représenter au sein des missions diplomatiques de la France pourront bénéficier des privilèges et immunités reconnus par la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques.

Un ambassadeur à la coopération régionale

Sous un autre angle, faut-il souligner que la France n'était pas représentée par le préfet de La Réunion lors de la 29e session du Conseil des ministres de la COI qui a siégé à Moroni les 10 et 11 avril 2014 pour préparer le IVe Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des États membres de la COI ? La voix de la France a été celle de Claudine Ledoux, ambassadrice déléguée à la coopération régionale dans l'océan Indien, représentant le ministre des Affaires étrangères. Claudine Ledoux était accompagnée par Philippe Jean-Pierre, représentant du Président du conseil régional de La Réunion, et par Nassimah Dindar, Présidente du conseil départemental de ce DOM. Claudine Ledoux a encore représenté la France à la 30e session du Conseil des ministres de la COI réunis à Antananarivo le 20 mai 2015. Voici des avancées qu'il convient de saluer. Mais on ne saurait, pour autant, en rester là.

Pérenniser le président de Région comme chef de délégation

À la suite de l'attribution de nouvelles compétences aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution dans le domaine des relations internationales, il apparaît logique que la responsabilité de la délégation française au sein du Conseil des ministres de la COI revienne, en droit, au Président du conseil régional de La Réunion et non plus à un ministre du Gouvernement ou à l'un de ses représentants ou, a fortiori, au préfet de La Réunion. De fait, un précédent existe : lors de la 28e session du Conseil des ministres, réunis à Victoria le 17 janvier 2013, la France

était représentée par Didier Robert, Président du conseil régional de La Réunion, conformément à l'article 43 de la LOOM qui reconnaît au Président d'un conseil régional ultramarin la possibilité d'être habilité à représenter « les autorités de la République » au sein des organismes régionaux de coopération.

Dès lors, ne serait-il pas logique de pérenniser une telle solution dans la mesure où la région de La Réunion – reconnue comme « chef de file » en matière de développement économique – entretient des relations privilégiées avec tous les États de l'océan Indien occidental, après avoir été désignée en 2015 comme autorité exclusive pour la gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER) qui dote La Réunion d'une enveloppe de 1,13 milliard d'euros pour la période 2015-2020 ?

Lors de la 31e session ministérielle de la COI réunie à Saint-Denis le 26 février 2016, le Président du conseil régional de La Réunion a tiré les leçons de cette évolution : « dans le cadre d'une décentralisation renforcée », il a plaidé pour « une réelle liberté de décider et d'agir au nom de la région Réunion » et la reconnaissance d'un droit d'intervention directe dans les relations internationales à des fins économiques, incluant la possibilité pour la région de La Réunion de signer des accords avec les États membres de la COI. Didier Robert devait ainsi conclure : « Nous sommes clairement passés en 30 ans, en matière de coopération au sein de la Commission de l'océan Indien, de l'impératif diplomatique de la France à l'impératif économique de La Réunion ». C'est bien aussi notre sentiment.

C'est la raison pour laquelle la voix de la France au sein du Conseil des ministres de la COI devrait désormais être celle du président du conseil régional de La Réunion. Tel devrait être en tout cas le principe lorsque cet organe n'exerce pas de fonctions régaliennes appartenant aux États membres.

André Oraison

1 - A. ORAISON, « Radioscopie critique de la Commission de l'océan Indien (La spécificité de la France au sein d'une organisation régionale de proximité) », RJOI, 2016, n° 22, p. 95-145.

Oté

Késtyonn la rout nout patrimoine, ni pé myé fèr non ?

Na poin lontan té lo uikinn nout patrimoine mé moin nana konm l'inprézyon lété pa in n'afèr si tèlman bien roganizé ké sa. Amoins ké sé moin la pa tro mète amoin o kouran, osinonsa sé bann résponsab la pa tro fé lo nésèsèr pou bate tanbour la dsi.

Pou kosa mi di sa ?

Pars pou komansé nou noré pi avoir in zoutiy - lo méyèr posib - é sé la MCUR, mé zot i koné kosa l'arivé. In zoutiy si konplé, dann in l'androi bien indiké, avèk tout in kantité z'afèr pou rapèl anou ousa ni sort, koman nou la travèrs nout l'istoir é koman nou la fini par ariv l'androi ni lé. Si zot i rapèl bien té i doi trouv dann l'androi-la tout sak té lo pli konsékan dann nout patrimoine matèryèl épi konm i di imatèryèl galman.

In n'ot késtyon ankòr mi poz dann mon kèr !

Dézyèm problèm ni pé domandé koman i pé artrouv nout patrimoine bann z'èsklav raporté par zot mèm, z'angazé raporté par zot mèm, pti blan léó é raporté par banna. I di souvan défoi : « Lyèw na poin listoir sof sak bann shasèr la rakonté, pars lyèw i koné ni lir ni ékrir ». Lé parèy pou in bonpé nout z'ansète la viv z'ot kiltir dann sogré é la pa port sa a la konésans bann dominèr. Pars, selon sèrtin, l'istoir i égzis solman si bann dominèr i rokoné ali konm l'istoir. Parèy pou o patrimoine.

Mé anplis ké sa, nana in l'istoir kashé ! Galman in patrimoine kashé !

Lakèl ? Sak bann dominèr la zamé vouli k'i rakont. Sof dopi l'ané 1959, l'ané promyé kongré lo PCR. Sé a partir d'la la komans dévoil in pé la vérité dsi la trète, dsi l'èsklavaz, dsi l'angazis, dsi bann rolizyon kashé, épi tout sak i fé l'istoir in pèp san obliyé lo viol koléktiv dsi bato, dann bitasyon, pou lo plézir lé z'inn é lé z'ot. In n'afèr solman si zot i koné : dopi kan i fé in zour éspésyal pou bann zésklav mor san sépiltir ? Dopi kan nana in zour, lo 31 oktob pou banna la-ba dann simtyèr pèr Lafos dann sin-Lui. Mèm pa dizan ! Nou la mète lo tan baya ! Mèm l'istoir bann dominèr sé in l'istoir kashé. Poitan nou la bézoin konète sa. Nout pèp la bézoin konète son l'istoir. Sof si ni di l'istoir La Rényon sé l'istoir La Frans é i fo dir pandan lontan la taz anou dsi nout l'istoir. Anplis ké sa vi ké nou lé modèrn koméla, mi domann amoin si dsi bann smartfone nana in shomin pou vizite nout patrimoine ? In sort Zépèès si na poin ankòr, mi pans nana ankòr in bonpé shomin pou fèr. Zot i kroi pa ?

Justin